CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

54e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 23 au 27 avril 2018

**SC54 Rep.2**

**Projet de Rapport et Décisions de la 54e Réunion
du Comité permanent**

**Mercredi 25 avril 2018**

**10:00 – 13:00 Séance plénière du Comité permanent**

Le **Président** ouvre la séance à 10:11.

Séance à huis clos sur les questions relevant du Groupe de travail sur la gestion

59. Le **Président** informe le Comité permanent que les travaux du matin commenceront par une séance à huis clos dans le contexte du GTG, pour entendre un représentant de l’UICN sur les questions soulevées à la séance précédente du GTG. Cela sera suivi par un rapport du Groupe de travail du Comité permanent sur les questions relatives au personnel. Le Comité reprendra alors son programme de travail. Les observateurs et membres du Secrétariat sont priés de quitter la salle pour la séance à huis clos. La séance plénière reprend à 11:55.

Point de 7 l’ordre du jour. Questions financières et budgétaires – Rapport du Sous‑groupe sur les finances

60. Le **Président** **du Sous-groupe sur les finances** présente un rapport intérimaire sur les travaux du Sous‑groupe à ce jour, notamment :

* examen des travaux entrepris par l’Unité de surveillance de l’UICN en ce qui concerne les fonds non administratifs;
* examen des comptes vérifiés pour 2016 et 2017; et
* examen du document Doc. 7.1 Rev.1 *Questions financières et budgétaires – Rapport sur les questions financières pour 2016-2018*, comprenant le projet de budget administratif pour 2018.

61. Le Sous-groupe a demandé au Secrétariat de réviser l’annexe 4 du document Doc. SC54-7.1 Rev.1 qui a maintenant été distribué sous la cote Doc. SC54-7.1 Rev.1 Addendum *Annexe 4 (révisé) : Proposition de budget administratif 2018 (sans les reports de 2017)*.

62. La **Finlande**, le **Japon** et la **Suisse** font observer que le Sous-groupe n’a pas encore terminé ses travaux et estiment que certains éléments du rapport intérimaire bénéficieraient d’éclaircissements.

63.Le **Canada** et les **États-Unis d’Amérique** soutiennent la poursuite des discussions du Sous‑groupe.

64. Le **Président** demande que le Sous-groupe sur les finances poursuive ses délibérations et rende compte à la plénière le 27 avril.

Point 8 de l’ordre du jour. Examen du 4e Plan stratégique de la Convention de Ramsar

65. Le **Secrétariat** présente brièvement le document Doc. SC54-8 *Examen du 4e Plan stratégique de la Convention* qui comprend un projet de résolution pour la COP13 et une annexe associée, précisant la portée, les modalités et le calendrier et le budget indicatifs proposés pour cet examen.

66. L’**Afrique du Sud**, le **Canada**, l’**Estonie**, les **États-Unis d’Amérique**, la **Finlande**, **Oman**, le **Sénégal** et la **Suisse** présentent des commentaires spécifiques et suggèrent des amendements au projet de résolution.

67. Le **Secrétariat** répond à plusieurs points soulevés.

68. Le **Président** demande aux Parties qui ont proposé des amendements de les soumettre par écrit au Secrétariat de sorte qu’un document révisé puisse être préparé et soumis pour examen au Comité permanent.

Point 14 de l’ordre du jour. Renforcement de la visibilité de la Convention et des synergies avec d’autres AME et institutions internationales

69. Ce point est présidé par le Vice‑Président du Comité permanent (Australie).

70. Le **Secrétariat** présente brièvement le document Doc. SC54-14 *Renforcement de la visibilité de la Convention et des synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions*. Ce document comprend une note de couverture et un projet de texte de résolution.

71. Le **Canada**, la **Colombie**, les **Émirats arabes unis**, les **États‑Unis d’Amérique** (y compris dans certains cas dans leur rôle de coprésident du Groupe de travail sur la facilitation), la **Finlande**, la **France**, le **Sénégal**, la **Slovénie**, la **Suisse** et **Wetlands International** présentent des commentaires spécifiques et suggèrent des amendements au projet de résolution.

72. En plus de l’information générale, le PNUE note que le Secrétariat Ramsar a participé à la septième réunion du Groupe interinstitutions et d’experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-ODD) qui a eu lieu du 9 au 12 avril 2018, à Vienne, Autriche. La méthodologie relative à l’indicateur 6.6.1 des ODD, soumise par le PNUE à l’IAEG‑ODD, a été approuvée et reclassée comme un indicateur de niveau II. Les membres de l’IAEG­‑ODD ont décidé que le PNUE serait responsable de la méthodologie comparable au plan international avec des données nationales et des regroupements régionaux et mondiaux pour l’indicateur 6.6.1. Ils ont aussi décidé que le Secrétariat Ramsar aurait une structure hiérarchique séparée dans la base de données mondiale des ODD hébergée par la Division de la statistique des Nations Unies, avec les rapports nationaux de la Convention de Ramsar sur les zones humides fondés sur les définitions et besoins Ramsar. Les deux structures hiérarchiques séparées dans la base de données mondiale des ODD pour l’indicateur 6.6.1 auraient une délimitation claire du type de données dans chaque cas. Chaque coresponsable serait chargé de sa structure hiérarchique respective et contribuerait conjointement à la cible 6.6 des ODD.

73.La **Suisse** soutient les amendements proposés par l’observateur de Wetlands International.

74. La **Secrétaire générale** estime que tous les points soulevés peuvent être intégrés facilement dans un texte révisé du projet de résolution mais demande des orientations pour savoir si les amendements présentés par le GTF doivent être intégrés par le Secrétariat ou par le GTF lui‑même.

75. Le **coprésident du GTF** (États-Unis d’Amérique) demande au Secrétariat d’inclure les amendements mais de communiquer le projet révisé au GTF pour confirmation avant de le diffuser à l’ensemble du Comité permanent.

76. Le **Président** demande que les Parties ayant proposé des amendements les soumettent par écrit au Secrétariat afin qu’un document révisé puisse être préparé et soumis pour examen au Comité permanent.

Le **Président** lève la séance à 13:20.

**15:00 – 18:00 Séance plénière du Comité permanent**

77. Le **Président** ouvre la séance à 15:12. Il annonce qu’il préfère laisser plus de temps à la discussion sur le fond qu’à l’introduction d’informations générales qui ont été communiquées précédemment aux Parties contractantes et aux groupes régionaux.

Point 19 de l’ordre du jour. Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale

78. Le **Président** donne la parole aux participants pour la discussion du document Doc. SC54-19 *Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale*, qui comprend le projet de rapport de la Secrétaire générale à la COP13, conformément à l’Article 8.2 (Annexe 1) et un projet de résolution lié (Annexe 2).

79. Les **États-Unis d’Amérique** présentent des amendements au projet de résolution.

80. La **Finlande**, la **France** et la **République islamique d’Iran** font référence aux sous-annexes de l’Annexe1 et demandent qu’elles soient mises à jour pour refléter les données les plus récentes disponibles avant la COP13.

81.L’**Afrique du Sud** et le **Sénégal** fournissent des informations additionnelles sur l’état de Sites Ramsar particuliers mentionnés dans les sous-annexes.

82. Le **Secrétariat** rappelle que l’Annexe 1 et ses sous-annexes couvrent la période d’août 2014 à novembre 2017 mais que le Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR) en ligne est constamment mis à jour. Le document prévoit actuellement que la 57e Réunion du Comité permanent révisera, en 2019, une mise à jour jusqu’à la fin de 2018.

83. La **Secrétaire générale** accepte d’examiner la faisabilité d’une mise à jour des sous-annexes avant la COP13, en tenant compte des commentaires des Parties contractantes. Le Secrétariat serait heureux de rencontrer de façon bilatérale les Parties qui souhaitent soulever des questions sur des sites particuliers.

Point 11 de l’ordre du jour. Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

11.1 Rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP

11.2 Rapport du Groupe de travail sur l’application de la CESP

84. Le **Président du Groupe de surveillance des activités de CESP** (**Australie**) présente brièvement le document Doc. SC54-11.1 *Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) – Rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP*, notant qu’il a rencontré, la veille, le Président du Groupe de travail sur l’application de la CESP (Afrique du Sud).

85. Le **Président du Groupe de travail sur l’application de la CESP (Afrique du Sud**) rappelle le mandat du Groupe établi par la Résolution XII.9 et résume brièvement les progrès accomplis, à savoir :

* Élaboration du Plan d’action de CESP et intégration du plan dans le Plan de travail du Secrétariat. Ce travail est fait.
* Élaboration, avec l’avis du GEST, d’une nouvelle approche pour soutenir la CESP au sein de la Convention, pour soumission à la COP13.

Le Groupe propose maintenant que le Comité permanent dissolve le Groupe de travail sur l’application de la CESP et que le Groupe de surveillance des activités de CESP termine ses travaux sur la nouvelle approche de la CESP. Ces travaux ne seront peut-être pas terminés avant la COP13 mais pourraient être présentés à la COP14, en tenant compte de l’examen du Plan stratégique et après un nouvel examen à la 57e Réunion du Comité permanent.

86. La **Finlande** note que le texte sur la CESP à inclure éventuellement dans un projet de résolution pour la COP13 a été discuté avec les Présidents du Groupe de surveillance des activités de CESP et du Groupe de travail sur l’application de la CESP. De cette discussion est résulté un accord sur cinq paragraphes proposés pour intégration dans un projet de résolution approprié.

87. Le **Président du Groupe de surveillance des activités de CESP** confirme l’accord du groupe aux points présentés par le Président du Groupe de travail sur l’application de la CESP et se félicite du texte mentionné par la Finlande. Le Groupe aidera à finaliser le texte et consultera le Secrétariat sur le projet de résolution le plus approprié pour intégrer le texte.

**Décision SC54-04 : Le Comité permanent approuve les rapports du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP et du Président du Groupe de travail sur l’application de la CESP.**

11.3 Mise à jour sur le projet MAVA « Conservation du patrimoine naturel et culturel dans les zones humides »

88. Le **Secrétariat** présente brièvement le document Doc. SC54-11.3 *Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation – Mise à jour sur le projet MAVA « Conservation du patrimoine naturel et culturel dans les zones humides »*. Le Comité permanent est spécifiquement prié de faire une recommandation en vue d’une décision de la COP13 sur la marche à suivre concernant le Réseau culturel Ramsar.

89. La **Secrétaire générale** souligne que le Secrétariat n’a ni le mandat, ni les ressources nécessaires pour soutenir le Réseau après la fin du projet MAVA. Cette situation doit être résolue si les Parties contractantes décident de maintenir le Réseau.

90. La **Slovénie** considère que le Réseau a joué un rôle important et demande qu’il soit reconduit avec un mandat et des orientations clairs et peut-être un titre modifié. Le projet de résolution pour la COP13 traitant des valeurs culturelles (Doc. SC54-21.2) pourrait fournir un contexte approprié.

91. Le **Sénégal** se félicite du document Doc. SC54-11.3, qui répond aux préoccupations soulevées à la 53e Réunion du Comité permanent.

92. La **Suisse** demande que l’on mène des travaux inter-régionaux sur la question des valeurs culturelles des zones humides et suggère que les Parties contractantes identifient des exemples de ces valeurs à utiliser dans le matériel de communication associé à la COP13.

93. Le **Président** demande que la Slovénie collabore avec les auteurs du projet de résolution contenu dans le document Doc. SC54-21.2 et d’autres Parties contractantes intéressées pour présenter une proposition spécifique pour examen ultérieur par le Comité permanent.

Point 17 de l’ordre du jour. Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources

94. Le **Président** donne la parole aux participants pour des commentaires sur le document Doc. SC54-17 *Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources*. Parmi les points soulevés, il y a les suivants :

* Les priorités budgétaires non administratives pour la prochaine période triennale doivent encore être fixées par les Parties contractantes (**Canada**, **États-Unis d’Amérique**).
* L’intégration d’un projet de résolution correspondant pour la COP13 renforcerait le document (**Botswana**).
* Le document doit avoir une plus grande portée et requiert plus de détail pour devenir une stratégie de mobilisation des ressources réellement mûrie et il serait utile qu’il tienne mieux compte des travaux précédents du Secrétariat Ramsar sur ce sujet, de l’expérience d’autres institutions et forums, ainsi que des objectifs mondiaux pour l’après-2020 (**France**, **Sénégal**, **Suisse**).
* La question des risques pour la réputation de la Convention doit être examinée chaque fois que l’on envisage un partenariat avec des entreprises du secteur privé (**France**).
* Une stratégie de mobilisation des ressources complète serait utile pour les Parties contractantes des régions Océanie et Caraïbes (**Australie**, **Cuba**).
* Des possibilités de mobilisation des ressources s’ouvriront à l’occasion du 20e anniversaire de l’appui du Groupe Danone, en 2018, et du 50e anniversaire de la Convention, en 2021 (**WWF**).

95. Le **Secrétariat** répond aux commentaires des Parties contractantes, précisant que le document en discussion est un plan de travail du Secrétariat pour les derniers mois de la présente période triennale. Des documents précédents du Secrétariat traitant de la mobilisation des ressources ont été consultés et l’expérience d’autres parties serait certainement utile pour élaborer des plans au‑delà de la COP13. Il est reconnu qu’un travail détaillé doit attendre que les priorités soient établies par les Parties contractantes à la COP13 mais cela n’empêche pas d’entreprendre un travail préparatoire sur la base des besoins prévus en ressources, comme les voyages des délégués, les Missions consultatives Ramsar ou la CESP.

96. Le **Président** conclut que le Secrétariat a pris note de tous les commentaires et préparera une version mise à jour, reflétant les décisions de la COP13, pour examen à la 57e Réunion du Comité permanent.

**Décision SC54-05 : Le Comité permanent prend note du Plan de travail pour la mobilisation des ressources et confirme qu’il sera affiné par le Secrétariat en tenant compte des commentaires du Comité permanent et des décisions de la COP13, et qu’un texte révisé sera présenté pour examen à la 57e Réunion du Comité permanent.**

Point 20 de l’ordre du jour. Initiatives régionales Ramsar

20.1 Mise à jour pour 2018

97. Le **Président** donne la parole aux participants pour des commentaires sur le document Doc. SC54-20.1 *Initiatives régionales Ramsar – Mise à jour pour 2018*.

98. Les **Seychelles** expriment leurs remerciements pour l’appui reçu de l’équipe régionale pour l’Afrique, notamment pour la réunion régionale pré‑COP.

99. La **Secrétaire générale** note que le Comité permanent est invité à attribuer des fonds de départ à quatre Initiatives régionales Ramsar nouvellement établies et que cette attribution sera examinée par le Sous‑groupe sur les finances.

100. Le **Président** demande que le Comité permanent prenne une décision sur l’attribution suite au rapport final du Sous‑groupe sur les finances.

20.2 Projet de résolution pour 2019-2021 et Cadre opérationnel

101. Le **Président** donne la parole aux participants pour des commentaires sur le document Doc. SC54.20.2 *Initiatives régionales Ramsar – Projet de résolution pour 2019-2021 et Cadre opérationnel*.

102. Le **Canada**, la **Chine**, la **Colombie**, **Cuba**, les **États‑Unis d’Amérique**, la **France**, la **République de Corée**, le **Sénégal**, la **Suède** au nom de la région Europe, l’**Uruguay** et le **Centre régional Ramsar – Asie de l’Est** présentent des commentaires et suggèrent des amendements.

103. Le **Président** demande que les Parties contractantes soumettent leurs commentaires par écrit au Secrétariat avant la fin de la journée. De nombreux points soulevés pourraient être facilement intégrés dans le document. Certains amendements proposés, cependant, n’ont pas trouvé de consensus et nécessitent un examen plus approfondi par le Comité permanent et/ou la COP13. Il donne instruction au Secrétariat de préparer un texte révisé, en utilisant des crochets si nécessaire pour indiquer des positions différentes pour les points sur lesquels il y a eu d’importantes divergences de points de vue, pour examen à la 54e Réunion du Comité permanent.

Point 15 de l’ordre du jour. Statut d’observateur auprès de l’Assemblée générale des Nations Unies

104. L’**Uruguay** présente le document Doc. SC54-15 Rev.1 *Statut d’observateur auprès de l’Assemblée générale des Nations Unies*.

106. Les **Émirats arabes unis** décident de travailler avec le Secrétariat pour élaborer une proposition sur cette question pour approbation par la COP13.

107. La **Colombie** souligne l’importance d’explorer toutes les options possibles pour faire en sorte que le Secrétariat ait accès aux délibérations du Forum politique de haut niveau sur l’ODD 6.

108. Le **Brésil** suggère que le Secrétariat fasse une soumission écrite au Forum politique de haut niveau au cas où la participation physique serait impossible.

109. Les **États-Unis d’Amérique** soulignent aussi la nécessité de rechercher des solutions créatives car une étude juridique récente des États‑Unis a conclu que les secrétariats de traités n’ont pas qualité d’organisations intergouvernementales et ne sont donc pas éligibles au statut d’Observateur permanent auprès de l’Assemblée générale des Nations Unies. Ils notent que l’UICN a exprimé son engagement à assurer la participation continue du Secrétariat Ramsar dans les délégations de l’UICN.

110. Le **Chili** est globalement du même avis que les États‑Unis d’Amérique.

111. Répondant à un point soulevé par l’Afrique du Sud, les **États-Unis d’Amérique** confirment qu’il n’y a pas d’AME sur la liste des Observateurs permanents auprès de l’Assemblée générale des Nations Unies et que cela n’a rien à voir avec l’institution qui accueille tel ou tel AME.

112. La **Suisse** suggère de contacter le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies.

113. Le **Secrétariat** indique que le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies à New York a déjà suggéré de contacter directement le Président de l’ECOSOC. Cette approche s’est soldée par un échec dans les années 1990, mais il vaut peut-être la peine d’essayer à nouveau.

114. La **Conseillère juridique** offre un contexte et une analyse élargis, notant que l’on pourrait aussi argumenter que le Secrétariat peut être considéré comme une organisation internationale et remplir ainsi les critères d’admission en tant qu’Observateur permanent.

115. La **Secrétaire générale** exprime sa préoccupation car les Parties ont donné mandat au Secrétariat d’entreprendre des travaux qui dépendent d’un accès aux forums de haut niveau pertinents. Le Secrétariat est prêt à explorer toutes les options mais si les efforts échouent, la capacité du Secrétariat en sera affectée.

**Décision SC54-06 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat, conjointement avec les Parties intéressées, de continuer d’explorer des options d’accès aux réunions de l’Assemblée générale des Nations Unies et des forums de haut niveau liés.**

Point 3 de l’ordre du jour. Adoption du projet de programme de travail (suite)

116. Le **Secrétariat** donne des informations sur le calendrier et les lieux de réunion du Groupe de travail sur la facilitation et du Sous‑groupe sur les finances et confirme que la séquence d’examen des projets de résolutions qui n’ont pas encore été examinés reste telle qu’elle est indiquée dans le programme de travail.

117. L’**Estonie**, au nom de la région Europe, et la **Suisse** demandent la création d’un Groupe de contact autonome pour examiner le projet de résolution qui se trouve dans le document Doc. SC54-21.8, *Projet de résolution sur l’Amélioration de l’efficacité des structures et des processus de la Convention.*

118. Le **Président** rappelle que le Comité permanent a chargé le Groupe de travail sur la facilitation d’examiner les questions relatives aux points 9, 10 et 21.8 de l’ordre du jour. Cette question est maintenant close.

Le **Président** lève la séance à 18:28.